



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **40**
- représentés : **6**
TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Marc DECKERT, Adjoint - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> - Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
Mme Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE,
M. Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER,
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

-

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : ASSAINISSEMENT – VILLE DE MUTZIG – EXTENSION RUE DU GENERAL DE GAULLE –
CONVENTION AVEC LA VILLE : AVENANT N° 1**

N° 23-125

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 21-116 du 9 décembre 2021, entérinant la convention relative aux modalités techniques et financières liées aux travaux d'extension du réseau d'assainissement à réaliser dans la rue du Général de Gaulle à MUTZIG ;

CONSIDERANT que les travaux, qui consistaient en la pose de 60 ml de réseau d'assainissement en PVC Ø 315 mm, étaient estimés à 17.600,00 € HT ;

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, il s'est avéré que des modifications et adaptations des ouvrages ont été rendues nécessaires, notamment :

- le dévoiement de réseaux d'électricité et de télécom ;
- l'augmentation du linéaire de réseau à poser (56 ml au lieu de 50 ml) ;
- la mise en œuvre d'une grave-bitume en assise de chaussée, sur une épaisseur de 16 cm, à la demande du gestionnaire de voirie (CeA) ;

CONSIDERANT que ces travaux complémentaires modifient les dispositions de la convention y relative ;

VU ainsi le projet d'avenant en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 21 décembre 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 2 novembre 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

l'avenant N° 1 à la convention relative aux modalités techniques et financières liées aux travaux d'extension du réseau d'assainissement à réaliser dans la rue du Général de Gaulle à MUTZIG, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Caroline PFISTER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 décembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 décembre 2023

Acte à classer**DE-23-125**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T12-07-20.00 (MI249952869)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20231221-DE-23-125-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - VILLE DE MUTZIG - EXTENSION DE LA RUE DU
GENERAL DE GAULLE - CONVENTION AVEC LA VILLE DE MUTZIG : AVEC LA VILLE
N. 1

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [23-125 ASST MUTZIG EXTENSION
RUE GAL DE GAULLE CONVENTION
AVEC LA VILLE.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/23 à 12:07

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 22/12/23 à 12:07

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 12:17